



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-69

Séance du 5 novembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Véronique LACROIX, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la délibération : Dispositif « Micro-Folie » - Avenant à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans sa séance de 3 juillet 2024 (délibération n° 2024-066), le Conseil Communautaire a validé la convention de partenariat définissant les modalités d'intervention et de versement de la participation financière de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) pour la mise à disposition de la Micro-Folie et de sa médiatrice.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de modifier l'Article 2 – Contribution financière de ladite convention afin que les frais de déplacement de cette dernière puissent être pris en compte par la CCMAV.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois dont un exemplaire est joint à la présente et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul CHAMAYOU